



Amende de plus 1 an pour stationnement unilatéral non respecté

Par gary95

Bonjour,

je viens de recevoir une amende sur un stationnement gênant avec une voiture de location et il y plus d'un an y a t'il quelque chose a faire pour ne pas le payer merci de vos commentaire bonne journée

Par AGeorges

il y plus d'un an (sic)

Le délai de prescription des contraventions en France est de 1 an si dans l'intervalle il n'y pas eu d'acte interruptif (article 9 du Code de procédure pénale). Tout acte de poursuite dirigé contre vous peut constituer un acte interruptif de prescription.